

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 6 avril 2021 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), afin de modifier et d'introduire certaines dispositions relatives au taux d'implantation, au stationnement, au verdissement ainsi qu'à la plantation et à l'abattage d'un arbre (01-275-136).


Le 30 avril 2021, le certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal a été délivré et le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 4<sup>E</sup> JOUR DE MAI 2021.**

**La secrétaire d'arrondissement,**

Dina Tocheva, secrétaire  
d'arrondissement

 Signature numérique de Dina  
Tocheva, secrétaire  
d'arrondissement  
Date : 2021.05.04 08:35:02 -04'00'

**Dina Tocheva**